



# Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

**Lettre d'information**

**31 juillet 2014**

*Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site [www.ofme.org](http://www.ofme.org), ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois.*

> GROS PLAN DU MOIS

## FILIERE BOIS

### Suivi de la Charte Qualité Bois Déchiqueté de Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Lancée en 2012 par les Communes forestières dans le cadre de l'animation de la Mission régionale bois énergie, la Charte qualité bois déchiqueté a pour but de standardiser l'offre de combustible en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour optimiser le fonctionnement des installations.*

*Son comité de suivi du 2 juillet dernier a permis de faire le point sur la progression de cette Charte régionale, sur les adhésions et sur la mise en œuvre d'un plan de communication.*



↘  
**2**  
nouveaux  
adhérents

#### **Le principe d'une charte qualité pour le combustible bois énergie**

Engagées depuis 2003 dans la Mission régionale bois énergie aux côtés de l'ADEME, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des Départements, les Communes forestières ont mis en place la « Charte Qualité Bois



Décheté Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui regroupe l'ensemble des acteurs intervenant sur les chaufferies de la région, du fournisseur au maître d'ouvrage.

S'appuyant sur les travaux réalisés par le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) sur la normalisation du combustible au niveau national (en cours de finalisation), cette charte vise à uniformiser l'offre de combustible en région.



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA CHARTE

### 1 - Des classes de combustibles fixes et claires

Cinq classes sont définies. Par analogie avec les autres énergies, le maître d'ouvrage commande un combustible adapté à son installation.

### 2 - Une qualité de combustible garantie

Il n'est plus nécessaire de vérifier la qualité du combustible à la livraison. La charte s'en occupe par des contrôles réguliers.

### 3 - Une qualité de service garantie

La livraison de bois décheté doit s'effectuer aussi naturellement qu'une autre énergie.

### 4 - Une aide à la structuration

Un accompagnement spécifique est réalisé pour atteindre les objectifs de la charte.

## Les engagements des fournisseurs adhérents

Il s'agit en premier lieu de s'assurer de la compatibilité de l'offre régionale de combustible avec toutes les chaufferies installées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La qualité du combustible est un élément clé pour le bon fonctionnement des chaufferies bois énergie.

Aussi plusieurs fournisseurs se sont réunis et engagés dans cette Charte Qualité afin de garantir un combustible adapté et d'assurer une qualité de service aux maîtres d'ouvrage de chaufferie.

Cette garantie passe par le respect d'un cahier des charges précis, qui oblige notamment le fournisseur à

- Assurer la continuité et la fiabilité des approvisionnements :
  - > en cas de pénurie, prévenir son client et trouver un autre approvisionneur pouvant répondre à ces mêmes exigences
  - > en cas de sous-traitance d'une prestation, s'assurer que les engagements pris dans la charte soient maintenus
- Indiquer la nature et la provenance du combustible bois livré au client
- Adosser à toute livraison s'inscrivant dans le cadre de la Charte un contrat d'approvisionnement et un bon de réception.



La charte rassemble depuis 2012 quatre fournisseurs adhérents :

- BAYLE - Alpes de Haute-Provence
- GAROSI - Vaucluse
- MAURES BOIS ENERGIE - Var
- ONF ENERGIE MEDITERRANEE – Hautes-Alpes

### Le comité de suivi

La Charte est pilotée par un comité de suivi regroupant les partenaires institutionnels et financiers, les acteurs de la structuration de l’approvisionnement, les fournisseurs, les constructeurs de chaudières et entreprises de maintenance et les représentants des maîtres d’ouvrages.

Le comité de suivi, réuni le 2 juillet dernier, a validé deux nouvelles candidatures suite à la réalisation d’audits :

- ENERGIE BOIS TERRITOIRE - Alpes de Haute-Provence
- COOPERATIVE PROVENCE FORÊT - Bouches-du-Rhône

Ces entreprises, sous réserve du paiement de leur cotisation, seront prochainement adhérentes à la Charte Qualité. En revanche, le fournisseur SERPE, n’ayant plus d’activité bois énergie, a été exclu de la Charte.



Cette réunion a surtout été l’occasion de faire le bilan sur la saison de chauffe 2013-2014 et de revenir notamment sur les difficultés remontées par les fournisseurs.

Celles-ci concernent principalement :

- la production de plaquette à humidité constante compte tenu des conditions climatiques de la saison 2013-2014 ;
- Les conditions de livraisons parfois inadéquates (Accès, étanchéité des silos,...) ;
- la sensibilité de réglage de certaines chaudières, à discuter avec les fabricants ;
- le calendrier de la contractualisation avec les maîtres d’ouvrage, à organiser plus en amont afin de correspondre aux délais imposés par les méthodes de production de plaquette (idéalement 18 mois avant le démarrage de la chaudière) ;



- la prise en compte effective de l'adhésion des fournisseurs à la charte dans les consultations en appel d'offres, à promouvoir auprès des maîtres d'ouvrage.

Faisant suite à cette question de promotion, le comité a par ailleurs validé la mise en œuvre d'un plan de communication, qui a pour but de mieux faire connaître aux maîtres d'ouvrage de chaufferie la Charte qualité via la mise en place de divers outils et actions (plaquette de présentation, fiche fournisseur, envoi de mails et de courriers...).

Le prochain comité de suivi est fixé fin septembre. pour effectuer un point d'étape sur les actions de communication réalisées et échanger avec les fournisseurs en début de saison de chauffe 2014-2015.

Outre la garantie d'un combustible adapté et d'un service de qualité, dans le cadre d'une démarche progressive, la Charte qualité bois décheté est aussi un critère pour le maître d'ouvrage pour s'assurer d'un approvisionnement en circuit court. Elle contribue ainsi au développement et à la structuration de la filière bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[www](#) [Lire l'article sur le retour du comité de suivi du 2 juillet 2014](#)

[www](#) [Télécharger la Charte qualité bois décheté](#)

[www](#) [Consulter l'espace dédié à la Charte qualité bois décheté sur le site de la MRBE](#)

## > LES AUTRES ACTUALITÉS

---

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

### **FORET PRIVEE - Visite bois énergie dans les Hautes-Alpes**

Le Centre régional PACA du CNPF et la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ont organisé une visite bois énergie le 10 juillet dernier à Montbrand et Saint-Julien-en-Beauchêne (05).

[www](#) [Lire l'article complet](#)

### **POLITIQUES FORESTIERES - Groupe de travail forêt du comité de massif des Alpes**

Le groupe de travail forêt du Comité de Massif des Alpes, dont l'animation a été confiée aux Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est réuni le 7 juillet dernier à Grenoble.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

### **PEFC - Bilan des adhésions à PEFC PACA en juin 2014**

Le bilan PEFC du mois de juin est disponible. Ce mois-ci, ce sont 672 propriétaires qui adhèrent à la certification forestière PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

### **REGLEMENTATION - 2 nouveaux arrêtés relatifs à la DFCI dans les Alpes Maritimes**

La Préfecture des Alpes-Maritimes vient de modifier la réglementation concernant la défense des forêts contre l'incendie dans le département.

[www](#) [Lire l'article complet](#)



## **POLITIQUES FORESTIERES - Appel à projets forêt de la Région PACA**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de publier un appel à projets intitulé «Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation 2014», suite de sa stratégie forêt 2014-2018.

[www Lire l'article complet](#)

## **COMMUNES FORESTIERES - De nouveaux élus pour un nouveau mandat !**

Suite aux élections municipales de mars 2014, les Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont élu leurs représentants lors de leurs assemblées générales respectives, réunies de mai à juin 2014.

[www Lire l'article complet](#)

## **BOIS ENERGIE - 4ème Rencontre du Bois Energie le 14 octobre prochain**

La Mission Régionale Bois Energie organise la 4ème Rencontre du Bois Energie en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette rencontre se tiendra le 14 octobre 2014 à Sisteron.

[www Lire l'article complet](#)

## **REGLEMENTATION - Note d'information sur le règlement sur le bois de l'UE (RBUE)**

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publie une note sur le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) à destination des exploitants forestiers et des exploitants forestiers-scieurs.

[www Lire l'article complet](#)

## **POLITIQUES FORESTIERES - Appel à projet Bâtiments performants de la Région PACA & ADEME**

L'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait paraître un appel à projets « Bâtiments performants ou exemplaires pour des filières innovantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur », afin de favoriser l'exemplarité dans les constructions.

[www Lire l'article complet](#)

## **PREVENTION INCENDIE - Dossier de presse du Ministère de l'Intérieur**

La Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) vient d'éditer un dossier de presse sur le dispositif «feux de forêts» mis en place, cet été, par le Ministère de l'intérieur.

[www Lire l'article complet](#)

### **> NOUVEAUTÉS SUR LE SITE [www.ofme.org](http://www.ofme.org)\***

---

Dans le cadre de la mise à jour de la rubrique Documentation du site [www.ofme.org](http://www.ofme.org), voici les nouveautés de ce mois de juillet :

Le guide «Prosol», élaboré par l'institut technologique FCBA et l'Office national des forêts (ONF) en 2009, a été inséré dans la rubrique «Filière bois > Récolte ». C'est un guide pratique pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt.

[www Consulter ce guide dans la rubrique Filière bois > Récolte](#)



Un arrêté préfectoral relatif au brûlage dirigé dans le département des Alpes de Haute-Provence a rejoint la rubrique «Lois - Règlements > Règlements relatifs à la défense des forêts contre l'incendie» à l'article consacré aux «Arrêtés préfectoraux d'application des dispositions DFCI du Code Forestier»..

[Retrouver cet arrêté dans la rubrique Lois - Règlements > Règlements relatifs à la défense des forêts contre l'incendie](#)

## > LIENS UTILES SUR LE SITE [www.ofme.org](http://www.ofme.org)\*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>  
Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>  
Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>  
Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>  
Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>  
Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



## > RETROUVER LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>  
Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>  
Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>  
Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>  
Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>  
CRPF PACA, Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>  
Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières PACA.

\*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne  
Tél. : 04 42 65 43 93  
Fax : 04 42 51 03 88  
E-mail : [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)  
Site : [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

